Localisation des sections cadastrales :

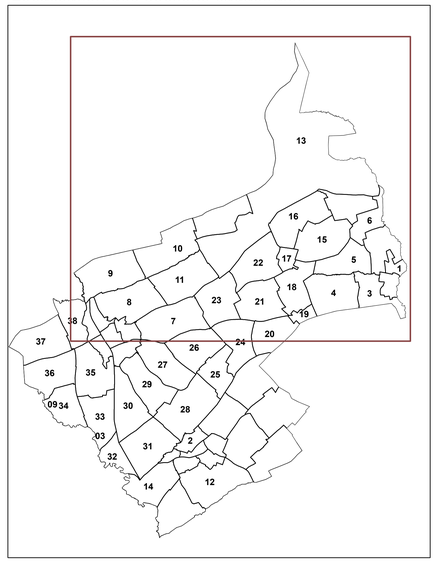

- Limite de commune
- aléas inondation liés aux crues de la Moder
- espace boisé classé
- éléments remarquables du paysage (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- emplacement réservé

NUMERO	VOCATION	BENEFICIAIRE
GUN02	Bassin de rétention	Commune
GUN03	Aménagement d'un dépôt	CD67
GUN04	Aménagement d'une liaison douce	Commune
GUN05	Création d'un parking	Commune

maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE

Secteur de GUNDERSHOFFEN

Planche 3-1

PLUi APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 21 septembre 2021

MODIFICATION N°2
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 18/05/2026

Pays de Niederbronn-les-Bains
COMMUNAUTE DE COMMUNES

A Niederbronn-les-Bains, le 19/05/2026
M. Patrice Hilt, le Président.

conduite d'études :
OTE Ingénierie

1:5 000